

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par

M. Cinieri

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« janvier »

le mot :

« mars ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de prolonger le délai permettant aux conseils communautaires de s'opposer au transfert immédiat des compétences eau et assainissement jusqu'à deux semaines avant les élections municipales.